

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE

8 Route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03 81 80 54 29

e-mail : asa-sequanie-auto@wanadoo.fr

<http://asa-sequanie.fr>

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 314
DATE 19/04/2019

56^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES
28, 29 et 30 juin 2019

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise les 28, 29 et 30 juin 2019 avec le concours du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une épreuve automobile PEA dénommée :

56^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne (Voitures de Production - Série B)
- Le Championnat de France de la Montagne (Voitures de Sport - Série A)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne (Voitures de Production - Série B)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne (Voitures de Sport - Série A)
- Les Trophées Championnat de France : Groupes N/FN/SP - Groupes A/FA - Groupe GT Sport - Groupe GTTS - Groupe CN - Groupe E2SC - Groupe D/E - Groupe F2000 - Groupe FC
- Le Trophée "Lionel REGAL" Jeune Espoir de la Montagne (Voitures de Sport - Série A)
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (Voitures de Production - Série B)
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 42 en date du 09/04/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 314 en date du 19/04/2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	VILLARD	Louis-Jean	Lic. 12774	05/20
Commissaires Sportifs	FAYARD	Roland	Lic. 30129	05/16
	PIQUEREZ	Roland	Lic. 15182	ASS
Directeur de Course	HABOUZIT	Marc	Lic.7145	16/10
Directeur de Course Adjoint et VHC	DURAND	Jean-Paul	Lic.27683	05/03
Directeur de Course Adjoint à la sécurité	HABOUZIT	Christelle	Lic.128356	16/10
Commissaire Technique responsable	PEGOLOTTI	Serge	Lic. 6047	16/03
Commissaire Technique responsable VHC	OLIVIER	André	Lic. 1119	16/09
Commissaires Techniques adjoints	CUENOT	Claude	Lic. 4454	04/05
	LALLEMAND	André	Lic.55989	04/11
	ANGELINI	Vincent	Lic. 206030	03/18
	ECABERT	Philippe	Lic.73	ASS
Médecin Responsable	CHERREAU	Stéphanie	Lic.225283	04/12
Chargés de la mise en place des moyens	TISSOT	Stéphane	Lic.218992	04/12
Chargés des relations avec les concurrents	COURANT	Thierry	Lic.16140	04/09

Chargé de presse	TRAMONT	Emilie	Lic.179324	05/14
Chargée des Commissaires de route	WAMBACH	Jean	Lic. 3030	03/06
Chronométrateurs	BALLESTER	Philippe	Média	
	BARBET	Béatrice	Lic.197338	04/12
	BLANQUIN	Daniel	Lic.1941	03/08
	BLANQUIN	Francine	Lic.1945	03/08
	SCHNEIDER	Hans	Lic.8173	03/08
	GUILLEE-SCHNEIDER	Véronique	Lic.206232	03/08
Observateur	MARAINÉ	Joël	Lic. 2717	08/04
Organisateur Technique	GUINCHARD	Emmanuel	Lic.117213	04/12

1.2P. HORAIRES

- ° Clôture des engagements : **lundi 17 juin (cachet de la poste faisant foi)**
- ° Publication de la liste des engagés : lundi 24 juin à 24h00.
- ° Vérifications administratives et techniques : vendredi 28 juin de 14h30 à 19h30.
- ° Vérifications administratives et techniques : samedi 29 juin de 7h00 à 8h00, sur demande.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 29 juin à 8h15.
- ° Essais libres VHC : samedi 29 juin de 8h30 à 9h00 ; voitures modernes de 9h30 à 11h00.
- ° Essais chronométrés : samedi 29 juin à partir de 12h00.
- ° Briefing des pilotes : samedi 29 juin à 18h10, École d'Echevannes.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 29 juin à 19h00.
- ° Epreuve Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : samedi 29 juin à 19h00.

° Course : Samedi 29 juin

17h30 : 1^{ère} montée de course des VHC et Groupes E/IS/H

° Course : Dimanche 30 juin

8h30 - 1^{ère} montée de course Série B et Série A

- 2^{ème} montée de course VHC et Groupes E/IS/H
- 2^{ème} montée de course Série B et Série A
- 3^{ème} montée de course VHC et Groupes E/IS/H
- 3^{ème} montée de course Série B et Série A

° **Podium Championnat** : dimanche 30 juin, 15 mn après la fin de la course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ° Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent.
- ° L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 3 juillet les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.
- ° Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1^{ère} réunion le vendredi 28 juin à 19h30, Mairie de Vuillafans.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA : <http://asa-sequanie.fr>

° Vérifications administratives et techniques: vendredi 28 juin de 14h30 à 19h30 et samedi 29 juin de 7h à 8h, sur demande.

° Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans.

Taux horaire de la main-d'œuvre: 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

° Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit vendredi 28 juin à 19h30 et samedi 29 juin à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue vendredi 28 juin à 19h30.

° Pesage des voitures libres: vendredi 28 juin de 15h à 19h, et samedi 29 juin de 7h à 8h Mairie de Vuillafans.

1.3P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Master of Hillclimbing

Une épreuve parallèle est organisée pour les pilotes Suisses de voitures fermées dans leur configuration de course des groupes E1, IS, H. Les vérifications techniques seront effectuées par un commissaire technique de l'ASS. Ces voitures seront conduites par des pilotes Suisses en possession d'une licence de l'ASS.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Vuillafans Echevannes hors classement du Championnat et Coupe de France de la Montagne. Un classement chronométré leur sera réservé.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. SEQUANIE
8, Route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. 03 81 80 54 29

Les frais de participation sont fixés à 570 €, **réduits à 285 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne « Challenge » dont les droits d'engagements sont fixés à **235 €**, sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce Championnat et sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription à chacune des épreuves. Si pour des raisons de force majeure, un des concurrents ne pouvait participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent.

FORFAIT: L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Courses de Côte.

Sont admis également les groupes E1 / IS / H dans le cadre du Master of Hillclimbing

Répartition des classes :

Classe 1 (jusqu'à 1600 cm3)	Classe 2 (de 1601 à 2000 cm3)	Classe 3 (de 2001 à 2500 cm3)
Classe 4 (de 2501 à 3000 cm3)	Classe 5 (de 3001 à 3500 cm3)	Classe 6 (plus de 3500 cm3)

4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Publicités obligatoires (non rachetables): selon additif.
Publicité optionnelle: selon additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Vuillafans Echevannes s'effectue sur la RD. 27.
La course se déroulera en 3 montées.
Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ: 100 mètres après la sortie de Vuillafans.
Arrivée: 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.
Dénivellation: 300 mètres.
Longueur du parcours: 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.
Parc départ: à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Banguet et le départ.
Parc d'arrivée: à Echevannes autour de la Mairie.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.
Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser l'accès au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le vendredi 29 juin.
Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés:
- pendant les vérifications: Mairie de Vuillafans.
- pendant les essais et la course: à l'école d'Echevannes et à la structure VIP ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 7h à 19h.
Téléphone de la permanence : 06 31 16 83 95
Centre de secours le plus proche : C.H.U. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.
Championnat de France: le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries A et B.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (BRIEFING) aura lieu à Echevannes le samedi 30 juin à 18h10. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation de couverture chauffante ou tout autre dispositif analogue n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre le début de la rue Jean-Pierre Banguet et la ligne de départ.

7.5P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleurs temps des trois montées.
Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX - 10.3P. COUPES

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE *	CLASSE *
1 ^{er}	500 € + 1 coupe	500 € + 1 coupe	520 € + 1 coupe	280 € + 1 coupe
2 ^{ème}	400 € + 1 coupe	400 € + 1 coupe	260 €	130 €
3 ^{ème}	300 € + 1coupe	300 € + 1coupe	130 €	
4 ^{ème}	200 €	200 €		
5 ^{ème}	100 €	100 €		
1 ^{ère} dame	280 € + 1 coupe	280 € + 1 coupe		
1 ^{er} jeune	280 € + 1 coupe	280 € + 1 coupe		

* Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.

* Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Les coupes ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM

A Echevannes, le dimanche 30 juin, à partir de 16h00 pour la course VHC et le Gr E1/IS/H et 15 mn après la fin de l'épreuve pour le Championnat de France.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dès le mercredi 3 juillet, les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.

18^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

28, 29 et 30 juin 2019

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 28, 29 et 30 juin 2019 une épreuve automobile PEA de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

18^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour:

- La Championnat de France de la Montagne VHC et le Challenge indice de performance 2019.
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 42 en date du 09/04/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 314 en date du 19/04/2019.

1.1P. OFFICIELS

Voir épreuve nationale.

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médicale.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à **215 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **lundi 17 juin (cachet de la poste faisant foi)**.

Les droits d'engagements des concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne «Challenge VHC» sont fixés à **180 €**.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES ET EQUIPEMENTS

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 y compris les modernes.

Sont admises à participer :

“Voitures de Production” (Voitures fermées – Série B) Groupes 1-2-3-4-5-A-N-B atmosphérique (période J1)

“Voitures de Sport” (Voitures ouvertes – Série A) Groupes 6/7 – 8/9.

Hors CFM, voitures des Groupes A-N-B atmosphérique (période J2) et C-D- E (période JR) + Classic de Compétition selon la réglementation.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs suivant l'annexe K.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables): selon additif.

Publicité optionnelle: selon additif.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

1 séance d'essais libres, samedi 29 juin de 8h30 à 9h00.

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.3P. COURSE

Le départ aux essais sera le suivant : voitures de Production, puis voiture de Sport et les voitures des vainqueurs Trophées 2018 dans l'ordre croissant des numéros (301 à 312).

En course, les Concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés lors des essais. Cet ordre restera inchangé pour l'ensemble de la course.

ARTICLE 9.P CLASSEMENT

A l'issue des essais :

Il sera établi un classement général afin d'établir la liste des ordres de départ.

A l'issue de la course :

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

Il sera établi :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
- Un classement par classes
- Un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenue la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B)
- Un classement a l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur
- Un classement série A et série B séparées
- Un classement hors championnat pour les groupes A-N-B atmosphérique (période J2) et C-D-E (période JR) + Classic de compétition selon la réglementation

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points au classement du CFM VHC (modification adoptée par le comité directeur du 24 janvier 2019).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 30 juin à partir de 16h00 à Echevannes.

10.2P. PRIX

Une coupe ou un trophée de qualité sera remis à tous les participants à l'épreuve.

Plus une dotation de produits régionaux.

Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.